

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 22 avril 1970

N° 1.

24 mars—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Phillips (*Rigaud*) attirant l'attention du Sénat sur la Treizième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, Cap Kennedy et San Antonio, du 10 au 15 mars 1970.—(*L'honorable sénateur McDonald*).

N° 2.

16 avril—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Fergusson, appuyée par l'honorable sénatrice Inman, tendant à la deuxième lecture du Bill C-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Code criminel».—(*L'honorable sénateur Lang*).

N° 3.

19 février—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé de faire une étude et, à l'occasion, un rapport sur la procédure de révision, par le Sénat, des actes établis en vertu d'une loi du Parlement du Canada, et d'étudier à cet égard tout document public qui s'y rapporte.—(*L'honorable sénateur Martin, C.P.*).

Pour le vendredi 29 mai 1970

25 novembre—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit nommé en vue d'étudier les questions suivantes et de faire rapport à leur sujet:

a) la qualité actuelle du milieu canadien et l'identification des problèmes de la détérioration du milieu et de la gestion qualitative,

b) la création d'une politique nationale relative à la qualité du milieu,

c) la création d'organismes administratifs et de recherche au gouvernement fédéral afin de mettre en œuvre cette politique pour intégrer et coordonner l'activité des ministères, départements et organismes fédéraux en vue de la réalisation des objectifs de cette politique, et

d) encourager la participation des gouvernements provinciaux et territoriaux à l'établissement d'une politique nationale et à l'élaboration de leur propre politique en harmonie avec la politique nationale.